

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 juillet 2021

Le sept juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie.

Était absente excusée : GAUTHO Rachelle.

Était absente : ALMIN Sandrine.

Secrétaire de séance : PUSTOC'H Pierrick.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Avenant à la convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes à la CCKB

Madame la Maire rappelle que le 22 novembre 2004, la commune a signé avec la CCKB une convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes à la CCKB. L'article 2 de cette convention prévoit entre autres que « les communes s'engagent à entretenir les espaces sur lesquels sont situés les conteneurs et les aires de collecte des sacs jaunes (désherbage, bétonnage ou goudronnage, enlèvement des déchets au pied des conteneurs : tout venant, verre...) et à réaliser les travaux d'aménagement des nouveaux points de collecte sur demande de la CCKB ». A ce jour, les sols de très nombreux points de collecte ne sont pas suffisamment aménagés pour permettre aux usagers du service d'accéder aux contenants de collecte dans des conditions de propreté acceptables, réaliser le nettoyage correct des points ou encore garantir une durée de vie normale des colonnes à ordures ménagères. En prenant en compte l'investissement non négligeable que représente la réalisation de ces aménagements pour les communes, la Présidente de la CCKB a proposé au Conseil Communautaire le 11 mars 2021, de mener sur une période de 2 ans, à compter du 15 mars 2021, une campagne de réalisation de dalles béton sous les points de collecte des communes volontaires. La CCKB s'engage à fournir le béton à condition que la commune réalise les travaux préparatoires (terrassment, empierrement,...) et assure la mise à disposition de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du béton. Les points de collecte retenus pour cette campagne de travaux devront être validés par le service déchets de la CCKB en concertation avec les municipalités en fonction de leur lieu d'implantation et de leur non dangerosité. Afin de rendre cette campagne de travaux possible, un avenant est proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à ce dispositif, décide d'y inscrire le point de collecte de Goas Ar Hand ; demande la modification de son implantation afin qu'il ne soit plus situé en bordure du lac ; autorise Madame la Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Questions diverses

- Madame la Maire propose que compte tenu des mesures sanitaires en vigueur depuis plusieurs mois, il n'a pas été possible d'organiser de rencontre avec la population. Elle propose qu'une réunion publique suivie d'un moment convivial, ouvert à l'ensemble de la population soit organisé en septembre (si les conditions sanitaires le permettent), afin d'échanger avec les habitants, leur permettre de se retrouver et de recueillir leurs souhaits et remarques. Consultés, les élus municipaux valident cette proposition et arrêtent la date du vendredi 10

septembre 2021 à 19 heures. La commission communication est chargée de l'annonce de l'évènement.

- Madame la Maire annonce que la prochaine réunion pour l'organisation du comice se tiendra le 07 août. Ne pouvant y participer, elle demande à Monsieur Michel CONNAN, Conseiller Municipal, de représenter la municipalité. Monsieur CONNAN accepte.
- Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire en charge des bâtiments et des espaces verts et naturels, annonce que l'après-midi même, un chantier participatif d'entretien des chemins s'est déroulé de Kerfaven jusqu'au Goaffr en TREMARGAT. Il ajoute avoir apprécié la participation communale ainsi que l'aide d'élus de SAINT-NICODÈME.
- Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire en charge des bâtiments et des espaces verts et naturels, annonce qu'il y a eu une fête de l'école bilingue de LANRIVAIN au cours de laquelle il a pu apprécier les réalisations des enfants qui ont créé avec l'aide du CAUE22, du mobilier pour les cours d'écoles qui ont également été végétalisées. Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint au maire a représenté la commune lors de cet évènement. 4 enfants de la commune y sont scolarisés.
- Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire en charge des bâtiments et des espaces verts et naturels, annonce que l'association Tal An Dour organise le 4 ou le 5 septembre une randonnée à PEUMERIT-QUINTIN et une soirée tandad.
- Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} adjoint au Maire en charge de la voirie, annonce avoir rencontré M. GUEGAN de l'entreprise GUEGAN TP pour arrêter le chantier d'arasement des bords de routes communales. Les tronçons retenus pour 2021 sont du Bourg au Rocleu, du Bourg à la frontière avec TREMARGAT, la portion goudronnée de Pempoul Helles, et la route de Kernevez. Les travaux sont prévus en septembre.
- Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} adjoint au Maire en charge de la voirie, annonce que pour le marché de voirie géré par le groupement de commandes de ROSTRENEN, l'entreprise retenue sera sélectionnée le lendemain. Il tiendra les élus informés.
- Madame la Maire annonce avoir représenté la commune et rencontré de nombreux habitants à la fête de fin d'année de l'Amicale Laïque du RPI à MAEL-PESTIVIEN. 13 enfants de la commune y sont scolarisés.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra mercredi 08 septembre 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 09 juillet 2021*

**La Maire,
Marie-Hélène BERNARD**

